

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La situation en Orient

Il ne faut pas que l'affaire du traité Dreyfus, autour de laquelle on fait beaucoup trop de bruit, nous fasse perdre de vue d'autres questions qui sont bien autrement intéressantes pour nous.

En dépit des efforts qui ont été déployés par le concert européen pour assurer le maintien de la paix, il est certain que non seulement la question d'Orient n'est pas définitivement résolue, mais que l'horizon, de ce côté, est gros de nuages qui ne sont rien moins que rassurants.

Il convient d'abord de signaler les difficultés qui viennent de surgir entre l'Autriche et la Hongrie, à propos de la rédaction du compromis provisoire qui unit ces deux Etats. Il n'est pas douteux que les exigences et l'attitude quelque peu hautaine des Hongrois, sont la conséquence des amabilités qui leur ont été prodiguées par le Gouvernement de Berlin. Guillaume II ne serait pas fâché de voir les Maggyars se séparer de l'Autriche. Le pangermanisme prussien qui rêve de s'annexer les allemands d'Autriche y trouverait son compte. Aussi, l'on se demande comment cette dernière a pu faire alliance avec les deux peuples les plus intéressés à la démembrer, c'est-à-dire, l'Allemagne et l'Italie ?

Aux tressaillements sourds qui se produisent dans les provinces danubiennes, on peut prévoir l'approche d'une crise prochaine qui sera d'autant plus grave que l'on n'a rien fait pour la conjurer.

Pendant la guerre gréco-turque, la Bulgarie qui n'attendait que le moment favorable pour intervenir militairement, a consenti, sur le conseil des grandes puissances, à remettre l'épée au fourreau, mais si elle s'est contentée de rester au port d'arme, c'est qu'elle espérait tirer quelques avantages de sa sagesse et de sa déférence aux désirs du concert européen.

Ses espérances ont été déçues. Le gouvernement turc, enflé par ses succès et excité par les conseils et les encouragements de l'Allemagne, devenue toute puissante à Constantinople, a refusé à la Bulgarie toutes les concessions qui lui étaient dues et promises.

Ce déni de justice a ravivé dans le cœur des Bulgares les vieilles haines à peine assoupies, et la Serbie a suivi l'exemple de sa voisine. Demain, peut-être, la Pologne, elle aussi, affirmera, en face de l'Europe étonnée, ses légitimes revendications.

La Bulgarie se prépare discrètement à la guerre.

En Serbie, la crise n'est pas moins grave, les journaux autrichiens le constatent chaque jour et poussent le cri d'alarme. Il paraîtrait même que, bien qu'il ait abdicqué, l'ex-roi Milan, qui se sent soutenu par le nouveau ministère, songerait à ressaisir le pouvoir. D'ailleurs, le programme de ce ministère excite les murmures de toute la presse russe.

Les choses en sont arrivées à ce point que, depuis quelques jours, on craint un

soulèvement national et, chose plus grave, on parle de la possibilité de l'intervention d'une puissance étrangère.

Quelle sera cette puissance ?

On ne le dit pas ; mais il est évident qu'il s'agit de l'Allemagne ou de l'Autriche, conseillée par le gouvernement de l'empereur Guillaume II.

Depuis que, grâce aux fautes commises par la France et la Russie, lors du conflit gréco-turc, l'influence de l'Allemagne est devenue prépondérante à Constantinople, comme conséquence de cet état de choses, on se croit plus autorisé à Berlin, à s'immiscer dans les affaires des petits Etats danubiens. L'appétit, dit-on, vient en mangeant, et nous devons savoir, mieux que personne, que l'ogre teuton a un appétit insatiable.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que si l'intervention dont nous parlons venait à se produire, la Russie, notre alliée, se verrait dans la nécessité de sortir de son inaction et d'opposer son veto à une ingérence de cette nature ; car il est évident qu'elle ne saurait tolérer que l'influence allemande devienne prépondérante en Bulgarie et en Serbie ni dans les autres principautés danubiennes.

L'Allemagne a déjà pour elle la Turquie, cela devrait suffire à son ambition, si, comme nous venons de le dire, son appétit n'était insatiable. La Bulgarie et la Serbie n'ont rien d'Allemand, par conséquent, la Russie ne peut permettre qu'elles soient soumises à l'hégémonie allemande.

Telle est l'opinion qui prévaut dans la presse russe.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 novembre

M. Alexandre Bérard demande un relèvement de crédit de 400.000 francs, pour créer des écoles nouvelles. Cet amendement est voté par 334 voix contre 226.

M. Berteaux demande à la Chambre de mettre l'article 50 bis, de la loi des finances proposé par le Gouvernement en concordance avec le vote qu'elle vient d'émettre. Cette disposition est repoussée par 276 voix contre 271.

Un amendement présenté par M. Bepmale, est repoussé par 327 voix contre 213.

Sur le chapitre 56 (allocations diverses), M. de la Porte demande une augmentation de 200.000 francs.

L'amendement est adopté par 275 voix contre 266.

Sénat

Séance du 30 novembre

On procède au tirage au sort du département appelé à élire un sénateur en remplacement de M. Bardoux, sénateur inamovible, décédé. Le sort désigne le département de la Haute-Savoie.

M. Fabre interpelle le Gouvernement, au sujet de la prestation de serment par voie télégraphique à l'installation d'un magistrat.

Après l'intervention de M. Tillaye, l'ordre du jour pur et simple est accepté par le Gouvernement, est repoussé par 106 voix contre 105.

M. Franck-Chauveau, dépose alors un ordre du jour accepté par M. Darlan.

M. Tillaye maintient le sien, qui est adopté par 133 voix contre 113.

M. Aucoin interpellera le ministre de l'instruction publique le 13 décembre prochain sur les faits qui se sont passés à Auch en raison de la laïcisation d'une école de filles.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Darlan vient de prier M. Méline de remettre sa démission à M. le président de la République. Un conseil de cabinet a été tenu.

D'après les uns, M. Darlan serait purement remplacé — et en ce cas le cabinet se représenterait devant les Chambres sous réserve de cette modification, — d'après les autres, le ministère tout entier aurait l'intention de démissionner.

* * *

A la dernière heure on annonce que M. Méline prend momentanément les Sceaux qu'il confiera ensuite soit à M. Milliard, sénateur de l'Eure, soit à M. Bozérian, député de Loir-et-Cher, soit à M. Flaudin, député de l'Yonne.

Un incident, paraît-il, serait sur le point d'éclater :

M. Tillaye aurait présenté un ordre du jour ainsi conçu : « Le Sénat, persuadé que le Gouvernement..... »

L'ordre du jour adopté est : « Le Sénat, persuadé que M. le Garde des Sceaux..... »

Est-ce M. Tillaye lui-même qui a fait cette rectification ? Si cela n'est pas, un vif incident ne peut manquer de se produire.

INFORMATIONS

Convocation d'électeurs

Les électeurs de la deuxième circonscription de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) sont convoqués pour le dimanche 26 décembre à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Demalvillain, républicain, démissionnaire.

M. de Mohrenheim

Du Gaulois :

On n'a pas oublié le bruit qui a couru, il y a quelques mois, que le baron de Mohrenheim serait nommé membre du conseil privé de l'empereur, et qu'un successeur lui serait donné à la tête de l'ambassade de Russie. Or, le baron de Mohrenheim a reçu l'ukase impérial lui conférant la dignité de membre du conseil privé, une des plus enviables que puisse obtenir un Russe. Cependant, ce qui a rendu le baron de Mohrenheim particulièrement heureux, c'est que le même ukase le confirme dans ses fonctions d'ambassadeur à Paris.

Nicolas II, en maintenant à son poste le premier ouvrier de l'alliance franco-russe, donne à notre pays un nouveau gage de sa précieuse amitié.

Légion d'honneur

Par décret rendu sur la proposition du garde des sceaux, MM. Laferrrière, vice-président du Conseil d'Etat, et Mazeau, 1^{er} président à la cour de cassation, sont élevés à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Candidature de M. Edouard Drumont

On annonce comme à peu près sûre la candidature, aux prochaines élections législatives, de M. Edouard Drumont dans l'arrondissement de Carpentras, en remplacement de M. Naquet.

L'affaire Dreyfus

M. le général de Pellieux terminera probablement son enquête aujourd'hui ; sa décision sera rendue officielle demain vendredi.

Lettres du « Figaro ».

Le Figaro publie de nouveaux autographes de lettres de M. Esterhazy avant et après la publication du Bordereau. Il reproduit également ce dernier document et met en parallèle les écritures de Dreyfus et de Esterhazy, en faisant remarquer que M. Scheurer-Kestner affirme, avec pièces à l'appui, que M. Esterhazy a modifié son écriture et transformé surtout les majuscules à partir du jour où le Bordereau a été rendu public.

Cérémonie patriotique

Un service funèbre a été célébré, à la cathédrale de Tunis, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Champigny et à la mémoire des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du régiment de zouaves de la garde impériale et du 4^e régiment de zouaves, tombés sur les champs de bataille de Crimée, d'Italie, pendant la guerre franco-allemande, l'insurrection algérienne de 1871 ou décédés au corps.

Les anciens militaires du 4^e zouaves et du régiment de zouaves de l'ex-garde impériale assistaient à ce service funèbre.

Le cas de M^{lle} Chauvin

La première chambre de la cour vient de rendre son arrêt dans l'affaire de Mlle Chauvin.

Elle rejette la demande de la doctoresse et, reprenant les arguments du ministère public, elle déclare que le moment n'est pas venu d'ouvrir les portes du barreau à la femme.

Les Allemands en Chine

L'Allemagne demande une indemnité de 20,000 taels pour l'assassinat de ses missionnaires, l'érection d'une cathédrale, le remboursement des frais d'occupation de Kiao-Tchaou, la dégradation du gouverneur de Chantoung, la punition des assassins et des fonctionnaires subalternes, le monopole du chemin de fer de Chantoung et l'occupation de Kiao-Tchaou comme station de charbon allemande.

La Chine exige que l'Allemagne évacue Kiao-Tchaou avant toute discussion. La Chine repoussera les exigences allemandes, mais accordera une ample réparation à la mission. La Chine est décidée à ne pas provoquer d'hostilités et elle compte sur sa diplomatie à cet effet. La Russie n'appuie pas la Chine.

Incidents en Autriche

Avant-hier au Burg-Theater, on jouait *Henri IV*, de Shakespeare. Au moment où un acteur a dit : « Un peuple raisonnable n'a pas besoin de police », le peuple a manifesté bruyamment et a crié : « A bas la police ! » La représentation a été interrompue.

Les drames de la mer

On mande de Dunkerque, que le vapeur *Noël* a été abordé par un steamer inconnu qui a coulé. Il y a eu cinq victimes.

Le *Noël*, qui a de graves avaries a été remorqué par un vapeur à la côte anglaise, près de Dungeness, où il s'est échoué.

Il suffit d'un moment !

Un nommé Gillot, âgé de quarante ans, cordonnier à Neufchâteau, avait l'habitude, étant ivre, de simuler le suicide ; mais il profitait toujours d'un moment où quelqu'un se trouvait là pour empêcher la réalisation complète de son projet.

Après une scène avec sa femme, celle-ci s'étant enfuie avec son enfant, Gillot profita

de son absence pour préparer un nouveau simulacre de suicide. Il attachait une corde à un piton planté dans le plafond et il fit un nœud coulant.

Lorsqu'il entendit sa femme rentrer, il passa sa tête dans le nœud coulant et se jeta à bas de la chaise sur laquelle il était monté. Il comptait sur l'aide immédiate de sa femme mais celle-ci courut chercher des secours, et quand elle revint, son mari était mort.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos sénateurs

Sur le scrutin de l'ordre du jour de M. Tillaye, combattu par le Gouvernement, tous nos sénateurs ont voté pour.

Pour l'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement et rejeté par le Sénat, tous nos sénateurs ont voté contre.

Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture se réunira demain vendredi.

Ordre du jour :

Le sieur Delmas, de Labastide-Murat, contre l'administration des Contributions directes. — Patentes. — Demande en dégrèvement ;

Le sieur Cadiergues, entrepreneur à Ste-Colombe, contre la commune de St-Bressou. — Agrandissement de l'église. — Demande en paiement du solde des travaux ;

Les sieurs Cubaynes et Ferré, horticulteurs à Cahors, contre la commune de Cahors. — exhaussement de la place des Carmes et du quai Cavaignac. — Demande en paiement d'une somme de 12.500 fr. pour dommages ;

Le sieur Lacam, de Cajarc, contre l'administration des Contributions directes. — Patente. — Demande en dégrèvement ;

Le sieur Périé, de Souillac, contre l'administration des Contributions directes. — Patente. — Demande en dégrèvement ;

Mme Pradié, épouse Gibert, d'Uzech-des-Oules, contre la compagnie d'Orléans. — Ligne de Montauban à Brive. — Demande en paiement d'indemnité pour dommages.

Commission départementale

Séance du 30 novembre

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Longpuech, Lapara et Relhie, secrétaire.

Absents : MM. Delport et Cocula, excusés. M. le secrétaire général assiste à la séance. La commission a statué sur les affaires suivantes :

Concession d'appareils orthopédiques en faveur de Lonjau, de Cremps. — Approuvé. Tabacs. — Caisse d'assurance. — Adopté trois centimes.

Saint-Sauveur-la-Vallée. — Classement du chemin ordinaire n° 1, de Saint-Sauveur à Puy-Calvel. Adopté.

Saint-Michel-de-Bannières. — Avant-

projet du chemin vicinal ordinaire n° 10 — Adopté.

Lacave. — Chemin ordinaire n° 7, — Adopté.

Concots. — Chemin de Concots à Bergant-y : classement — Adopté.

Camburat. — Chemin ordinaire n° 3 : avant-projet. — Adopté le tracé bleu.

Cremps. — Chemins ruraux : réparation. demande de subvention. — Accordé 60 fr. Bordereau des mandats émis. — Acte est donné.

Budget départemental. — Chemins vicinaux : modification aux crédits. — Adopté le rattachement.

Chemins vicinaux. — Répartition de la subvention de l'Etat. Approuvé

Rudelle. — Travaux supplémentaires à l'école de filles : abandon du rabais. — Adopté.

Maison d'école. — Classement n° 1 Saint-Félix.

Assistance aux vieillards infirmes incurables. — La commission désigne sur la proposition de M. le préfet les bénéficiaires à pension.

Séance du 1^{er} décembre

Montbrun. — Construction d'une citerne au presbytère. La commune paraissant subvenir à une partie de la dépense. — Ajourné.

Soturac. — Réparation à l'école de filles. — Rejeté, la commune paraissant avoir des ressources suffisantes d'après l'excédent de recettes figurant au budget.

Carnac-Rouffiac. — Réparations à l'école de garçons. — Accordé 30 fr.

Le Bourg. — Réparations au groupe scolaire. — Accordé 100 fr.

Nuzéjols. — Réparation à une fontaine. — Accordé 100 fr.

Beauregard. — Construction d'un puits. — Accordé 160 fr.

Payrignac. — Réparation à une fontaine. — Accordé 90 fr.

Albas. — Réparation au presbytère de Cénac. — Accordé 100 fr.

Lauzès. — Réparation au presbytère. — Accordé 70 fr.

Bach. — Réparation à l'église. — Accordé 100 fr.

Saint-Paul-Labouffie. — Réparation à la toiture de l'église. — Accordé 50 fr.

Assurances des bâtiments départementaux contre l'incendie. — Le conseil général a délégué à la commission le soin de désigner les compagnies avec lesquelles de nouveaux traités seraient passés et de fixer le taux des primes au mieux des intérêts du département, en tenant compte autant que possible des vœux émis par l'assemblée départementale.

La commission, après avoir mûrement étudié la question et examiné tous les renseignements fournis par l'administration, entendu les observations des agents des compagnies, qui déclarent unanimement ne pouvoir consentir un rabais supérieur à 20 0/0, décide que les nouveaux contrats seront passés avec les compagnies actuelle-

ment en possession, avec un rabais de 20 0/0. Les bâtiments départementaux seront assurés auprès de l'agent d'arrondissement.

La prochaine séance aura lieu le 31 janvier 1898.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 novembre

Présidence de M. Greil, doyen d'âge

M. Paul Granié, avocat à la Cour d'appel de Toulouse, est admis à l'unanimité à faire partie de la Société, comme membre correspondant

M. le secrétaire général dépose les publications reçues et donne lecture d'une lettre de M. le général Pagés, qui remercie la Société de l'avoir admis à titre de membre correspondant.

Au même titre, M. Paulet-Cal, présenté par MM. Albe et Girma, demande à faire partie de la Société.

M. Daynard, commence la lecture d'un travail de M. Paul Granié, sur le poète François de Maynard.

M. l'abbé Gary lit une jolie pièce de vers composée par un enfant de douze ans, R. Pouchet, et communiquée à la Société par un de ses membres correspondants, M. Gransault de Lacoste.

La séance est levée à dix heures.

CAHORS

A L'ALLIANCE

M. Brassac est heureux ! — « Pétard de Dïou », disait-il à un de ses amis — « pour tuer ses adversaires il n'y a que le dédain : yo qu'oco. « Aro, poudraï biouré tronquillé, ai démontant tout lou moundé. »

Et dans sa joie, le grrrand homme levait les bras au ciel pour prendre Jupiter à témoin de son habileté de polémiste.

Cette grrrande habileté consiste à essayer sans mot dire tout ce qu'on vous lance à la face, à s'entêter, comme un âne, à recevoir sans bouger une pluie de coups de bâton.

— Est-ce habile?... En tout cas, une pareille attitude est le résultat d'une fierté toute originale.

Quand nous disions qu'on n'était pas fier à l'Alliance !!!

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, le lundi 6 décembre 1897, à huit heures très précises du soir.

Ordre du jour :

- 1° Demande des boulangers de la ville.
- 2° Collège de jeunes filles. Budget.
- 3° Budget communal pour l'année 1898.

Fête de charité

Il est question d'organiser dans notre ville une fête de charité, au bénéfice des pauvres de Cahors.

Nous nous associons de tout cœur à cette

bonne œuvre, c'est une excellente manière de venir en aide aux malheureux.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 DÉCEMBRE 1897

- Nos Petits Troupiers (allegro) Auvray.
 - La Dame de Pique (ouv) Suppé.
 - Sonate en ut mineur (Adagio) Beethoven.
 - Ballet de Coppélia Delibes.
 - Marche de Tannhäuser Wagner.
- De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 novembre au 2 décembre 1897

Naissances

Calvet, Marie, à Lacapelle.

Décès

Viguié, Marie, épouse Justy, 59 ans, rue Brives, 7.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÈQUE. — La foire. — A cause de la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, la foire n'a pas été belle.

Voici le cours des animaux :
Bœufs gras, de 31 à 33 fr. les 50 kilos.
Autres canards, cours ordinaire.
Porcs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kilos.
Autres porcs, cours ordinaires.
Moutons gras, 60 cent. le kilo.
Autres moutons ou brebis, de 15 à 25 fr. l'un.

Oies grasses, 65 cent. la livre.
Foies d'oie, 2 fr. 25 la livre.
Canards gras, 70 cent. la livre.
Autres canards, de 4 à 6 fr. la paire.
Lièvres, de 4 à 6 fr. l'un.
Lapins domestiques, à bon marché.
Poules, de 4 à 5 fr. la paire.
Poulets, de 2 à 3 fr. id.
Œufs, 80 cent. la douzaine.
Blé, de 20 à 20 fr. 50 les 4/5.
Maïs, de 9 à 10 fr. id.
Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 4/5.
Châtaignes, de 1 à 2 fr. le 1/5.
Noix, 12 fr. l'hectolitre.

MECHMONT. — Elections municipales. — M. Auricoste Emile, propriétaire, a été proclamé dimanche conseiller municipal, par 45 suffrages sur 84 votants.

VIRE. — Dimanche dernier les électeurs de la commune, étaient convoqués pour l'élection de 4 conseillers municipaux.

Le nombre des votants a été de 125. Celui des suffrages exprimés de 119.

Ont obtenu :
MM. Costes François 56 voix.
Baldès Charles 55 —
Aymard Alphonse 49 —
Dumeaux Alexandre 45 —
Bousquet Jean-Louis 44 —
Combarel Henri 26 —
Alis Adolphe 24 —
Voix diverses.
Ballottage.

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektab!
C'était écrit !

XVII

NOUVELLES RECHERCHES

Lorsque son ennemi fut remonté, il sortit de sa cachette et pénétra dans la caverne à son tour, supposant que sa fiancée pouvait s'y trouver. Il en sortit bientôt, après s'être assuré de son absence et sans rien déranger dans le péle-mêle des marchandises prises sur le bateau ; pour que le contrebandier ne s'aperçut pas qu'on y était entré.

Il vit ainsi plusieurs jours de suite passer le marocain sans rien remarquer d'anormal dans ses habitudes, il descendait à la caverne ou allait à la pêche, Que faire en pareille circonstance? Grand était son embarras.

Il eut alors l'idée d'interroger l'une des femmes de Mahmoud, se rapprocha de l'endroit où elles venaient faire leur promenade journalière, parvint à attirer sur lui l'attention de

la première femme légitime du bandit, lui fit signe de venir en se cachant et lui dit tout bas :

— « Que le salut soit sur toi! ne crains rien de ma part. Pourrais-tu me donner des renseignements sur une nommée Zohra que ton maître m'a enlevée après m'avoir laissé pour mort? Je la cherche partout sans pouvoir réussir à savoir où elle se trouve. »

— « Sidi, répondit B'didja, Mahmoud l'a amenée dans notre tente, il y a trois semaines, mais, huit jours après son entrée, une belle nuit, elle a disparu. Malgré toutes les recherches, on n'a pu la retrouver. Nous ignorons ce qu'elle peut être devenue, car elle n'a fait de confiance à personne. »

— « Merci! Qu'Allah te vienne en aide et surtout garde le plus absolu silence. »

— « Où Allah! Je te le promets. »

Après ce court entretien, Ben Bachir, convaincu que Zohra avait pris la fuite, résolut d'exercer la vengeance qu'il méditait depuis longtemps sur son criminel ennemi qui ne pouvait plus lui être utile et auquel il avait voué une haine implacable.

Mahmoud le croyant mort ne se défiait pas de lui et ignorant sa présence, était facile à surprendre.

Il s'embusqua dès le lendemain derrière un rocher voisin de la caverne, mais le bandit n'arriva et n'y entra que le jour suivant.

Pendant que Ben Bachir se demandait s'il n'allait pas l'y suivre et l'y assassiner, une terrible secousse de tremblement de terre précédée d'un violent roulement pareil à un coup de canon et suivie bien près de la côte

d'une terrible éruption volcanique, souleva tout à coup les flots de la mer qui s'abattirent sur le rivage et inondèrent la caverne. L'arabe n'avait eu que juste le temps d'échapper à leur courroux en montant sur les rochers.

Le contrebandier, surpris par cette invasion inattendue, se réfugia précipitamment sur les caisses pleines ou vides qu'il escalada à toute vitesse et resta haletant et presque asphyxié au sommet de la grotte, le corps à moitié dans l'eau, l'autre moitié dans un espace aux trois quarts privé d'air, pendant toute la durée du phénomène, c'est-à-dire pendant près de deux heures qui lui parurent mortelles. Puis, la mer se retira et il se hâta de sortir de sa prison souterraine, à demi étouffé et la figure violacée.

Il venait d'échapper à une mort presque certaine, mais il était écrit que son heure avait sonné et qu'il fallait mourir.

Au moment où il remontait, ruisselant d'eau et chancelant, Ben Bachir, qui avait craint un instant de voir sa vengeance lui échapper, bondit sur lui avec la rapidité de la panthère sur l'agneau qui passe et le frappa de vingt coups de poignard presque tous mortels en lui disant :

— « Allah est juste! Meurs, bandit, meurs, assassin, meurs, voleur de femmes et d'argent. »

En regardant, avec une joie féroce, le cadavre de son ennemi, il regretta qu'il ne fût plus vivant pour assouvir une fois encore sa haine et sa vengeance. C'est avec une patience et un plaisir farouches qu'il lui coupa le cou,

lui creva les yeux et mutila le reste de son corps. Puis, le prenant par les pieds, il le traîna, masse inerte, jusqu'à la mer et le plaça entre deux rochers de manière à faire croire qu'il avait été précipité dans les flots et que les vagues l'avaient rapporté.

Il faisait nuit noire lorsqu'il rentra à sa tente où il s'empressa de laver ses vêtements ensanglantés pour faire disparaître toute trace du crime qu'il avait commis et s'endormit épuisé de fatigue et d'émotion satisfaite.

Le lendemain, il se présenta aux femmes du marocain et leur dit qu'il venait d'apercevoir sur le bord de la mer le cadavre de Mahmoud Ould Sadock, percé de coups de couteau. Elles descendirent aussitôt sur la plage, et, à l'aspect du mort, s'égratignèrent la figure et firent semblant de s'arracher les cheveux en poussant d'effroyables cris de douleur. Elles restèrent auprès du corps jusqu'au retour de Ben Bachir qui était allé prévenir les deux kramméc de sa lugubre et prétendue trouvaille. L'assassin aida ces hommes à transporter le cadavre à la tente.

Le chef du douar voisin, informé de l'événement, arriva en toute hâte et demanda si on pouvait lui fournir quelques renseignements sur l'auteur du meurtre. Les femmes dirent alors qu'elles lui connaissaient pour ennemis acharnés deux espagnols qui avaient déjà tenté de l'assassiner. On examina les blessures et on remarqua à leur forme qu'elles avaient été faites avec une arme qui n'était pas de fabrication marocaine ; on chercha et on trouva le poignard que Ben

(1) Traduction et reproduction réservées.

DURAVEL. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,
Je vous prie de vouloir bien insérer la lettre suivante que j'ai adressée à M. Puech, maire de Puy-l'Évêque, en réponse à celle que ce dernier m'a écrite et qu'il a, en même temps, publiée dans les journaux.

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre.

Je suis heureux d'apprendre par vous-même que vous êtes resté complètement étranger à cette sottise et sale affaire Cach. Ce démenti était d'autant plus utile que Cach a tenu devant plusieurs personnes, dignes de foi, des propos, que ces personnes affirmeraient au besoin, propos qui vous prêtaient une attitude différente.

En présence de ces deux dires contradictoires, je me plais à croire que le vôtre est vrai.

A. CASSAIGNES.

Duravel, le 28 novembre 1897.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments très distingués.

A. CASSAIGNES,
Conseiller général de Puy-l'Évêque.

Duravel, le 1^{er} décembre 1897.

CASTELFRANC. — Les boulangers de Castelfranc, mécontents de la taxe que leur avait imposée le Maire, viennent de se mettre en grève. Ils ont fermé les fours, et l'on voit les habitants, pris au dépourvu, aller de maison en maison quêter du pain pour pouvoir déjeuner. Cependant la taxe n'avait pas mis le prix du pain au dessous de ce qu'il se paye dans les communes voisines, mais Messieurs les boulangers veulent gagner beaucoup et ne se préoccupent guère des malheureux ouvriers. Nous espérons, que, Monsieur le Maire de Castelfranc, qui a déjà fait son devoir, continuera à le faire jusqu'au bout.

Nous aurons du pain tout de même, et les boulangers des communes voisines seront heureux de nous en porter, à un prix même inférieur à celui auquel nous les payons, même après la taxe.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Mouvement judiciaire.* — M. Bergé, le distingué procureur de la République à Figeac, est nommé procureur de la République à Marmande. Il est remplacé par M. Cambours substitut à Agen.

La population figeacoise verra certainement avec regret le départ de M. Bergé. Celui-ci en effet avait su, par l'affabilité de son caractère, se créer un grand nombre d'amis.

— *Suicide.* — Depuis quelques mois, le sieur Mir, du village de Clavier, commune de Lissac, avait manifesté à sa femme et à ses voisins le désir d'en finir avec la vie. Dans la crainte qu'il ne mit ce sinistre projet à exécution, on ne le quittait pas.

Sa femme passa la nuit du dimanche à le surveiller. Vers 5 heures, le voyant tran-

quille, elle voulut se reposer un instant. A 6 heures, elle s'aperçut que son mari avait quitté le lit; elle se hâta de descendre pour voir ce qu'il faisait, elle le trouva pendu dans la cheminée, au crochet qui soutient la crémaillère.

Il s'était servi, pour mettre son projet à exécution, d'une ceinture.

Mir était forgeron, bon ouvrier, dans une bonne situation de fortune. Il jouissait de l'estime publique et faisait partie, depuis longtemps, du conseil municipal de cette commune. On ne s'explique pas le motif qui l'a poussé à cet acte de désespoir.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 29 novembre. — A l'audience du 22 novembre, le tribunal mit en délibéré une action dirigée contre B. et S. pour pêche avec compagnons sans y avoir été autorisés.

Par le jugement qui a été prononcé, S..., a été acquitté parce que étant co-fermier et permissionnaire, il n'aurait contrevenu qu'aux dispositions du cahier des charges qui ne trouvent de sanction dans aucune loi pénale. Quant à B..., il a été condamné à 10 fr. d'amende.

— Les nommés B..., et D..., ont été condamnés : le premier, à 15 fr. d'amende, et l'autre, à 10 fr. pour délit de pêche.

— Le nommé X..., a été condamné, pour vol d'un licol, à vingt-quatre heures d'emprisonnement, avec application de la loi Bérenger.

— Le nommé F..., a été condamné pour vagabondage, à un mois d'emprisonnement.

GRAMAT. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Gramat, le dimanche 12 décembre 1897, à 2 h. du soir.

Sujet de la conférence : Améliorations à réaliser dans la production des animaux et des végétaux.

CANIAC. — *Les loups.* — Depuis quelques jours, le loup est venu visiter les troupeaux des communes de Caniac, Fontanes-Lunegarde, Quissac, etc. etc.

Ce carnivore désole les pauvres bergers, qui sont obligés d'être toujours sur le qui vive. La battue qui a eu lieu dimanche, n'a produit aucun résultat. L'animal n'a pas même été vu.

MARTEL. — *Mort subite.* — Une femme d'une soixantaine d'années a été trouvée morte sur la route de Cuzance, près du bourg de Malestrege.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation des rentes s'effectue facilement malgré des reports assez élevés, en effet on a coté 23 et 25 c. de report sur le 3 0/0, 24 c. sur l'amortissable et 20 c. sur le 3 1/2 0/0.

Les cours de compensation ont été fixés à 103,70 pour le 3 0/0; à 102,20 pour l'amortissable et à 106,40 pour le 3 1/2 0/0; le 1^{er} novembre on avait compensé le 3 0/0 à 103,05; l'amortissable à 102 et le 3 1/2 0/0 à 106,25.

Le marché a été très agité et les cours assez mouvementés, la démission du Ministre de la Justice paraît ne pas avoir été étrangère à ces mouvements; la clôture est plutôt faible.

Le 3 0/0 finit à 103,72 fin prochain; le 3 1/2 0/0 à 106,57 et l'amortissable à 102,45.

La Banque de France cote 3775.

Le Crédit Foncier se traite à 657; le Crédit Lyonnais à 792; le Comptoir National d'Escompte à 588 et la Société Générale à 530.

Le Suez cote 3272.

Nos Chemins n'ont pas sensiblement varié.

Les fonds étrangers ont été diversement traités : tandis que l'Italien s'avance à 95,72, l'Extérieure perdait le cours de 61 et restait à 60 9/16; le Turc à 21,92; la Banque Ottomane à 587,50.

Le Portugais vaut 20 5/8; le Russe 3 0/0 1891 94,20 et le 4 0/0 consolidé 103,50.

Bibliographie

LA NATURE. — *Revue des sciences illustrée,* Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C^o éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1270, du 4 Décembre 1897.

Les feux-flootants des côtes de France, par D. Bellet. — Perception des couleurs, par Flamel. — Le vent et les vagues, par C.-E. — Décimalisation du jour, par L. Leroy. — Les labours d'hier et d'aujourd'hui, par Albert Larbalétrier.

— Plantations d'arbres dans les rochers, par L. Dumont. — La caricature dans les salles de garde, par le D^r Félix Regnault. — Appareil pour l'alimentation continue d'un liquide, par F. Villars et F. Bœuf. — Portrait composite, par G. M. — Le traumatol, par J.-F. Gall. — La distribution électrique de Briançon, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 22 novembre 1897, par Ch. de Villedeuil. — Nouveaux barils en acier soudés, par D. B. — Un frein invisible pour bicyclettes, par M. Ledant.

Ce numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Cette année, le **Monde illustré** nous annonce son numéro de Noël pour le 4 Décembre. Un numéro exceptionnel renfermé dans une magnifique couverture en couleurs « La Marchande de gui », contient six aquarelles en couleur par Maximilienne Guyon, Dedina, Fabrès, Berthon, Kaufmann et Malatesta, des compositions en noir par Giacomelli, Balluriau, Tinayre, Parys, Tofani, etc., des contes et nouvelles par Pierre Maël, Lenôtre, Hinzelin, un Noël en musique de Jean Benedict, et enfin deux grands suppléments en couleur, format 40 sur 60, « Pauvre Victime » et « à la Santé des Amoureux », par Jules Girardet. Ce magnifique numéro est en vente au prix exceptionnel de **un franc**.

SAINTE-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n^o 1. — 2 Décembre 1897.

Jean Tapin (Capitaine Danrit). — L'enfant prodige (Louis Morin). — Philéas et Chantrouille (Esp.). — Itha (Eud. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

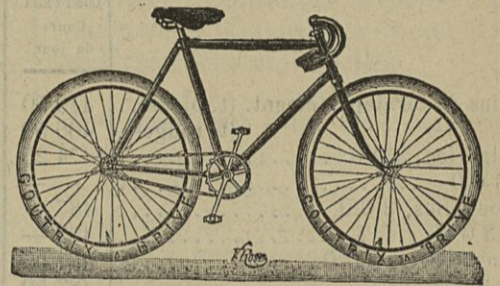
3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICIEN
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « **CRISTAL DIAMANT** »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Bachir avait laissé sur le théâtre du crime et on constata que c'était une arme étrangère. On mit donc l'assassinat sur le compte des espagnols, de ces roumis maudits, chiens, fils de chiens.

Le lendemain, on creusa une fosse au cimetière le plus voisin et on y enterra le cadavre en déposant par dessus une pierre plate et lourde. Une affluence considérable l'accompagna à sa dernière demeure et ses femmes indigènes donnèrent par leurs cris les signes de la plus violente douleur.

Les deux veuves légitimes de Mahmoud rentrèrent dans leurs familles avec tout ce qui leur appartenait; la négresse Fathma et l'espagnole Ramonda, montées sur une mule, furent accompagnées jusqu'à la frontière par Ben-Bachir qui les confia à un des kramés pour les conduire à Nemours où elles se placèrent, et revint ensuite occuper les tentes abandonnées aux lieux et place de Mahmoud Ould Sadock, sa victime.

XVIII

DEUX CADAVRES DANS UNE BARQUE

Une quinzaine de jours après les derniers événements que nous venons de raconter, on trouvait, dans les environs de Nemours, deux cadavres couchés côte à côte au fond d'une barque échouée sur le rivage. Ils étaient vêtus du costume des pêcheurs espagnols. On ne leur avait pas coupé le cou, suivant la mode des assassins musulmans, mais ils avaient la poitrine trouée chacun de deux balles et étaient à moitié putréfiés.

La nouvelle s'en étant répandue, toute la ville vint pour les visiter et les reconnaître, si faire se pouvait. Presque tous les habitants avaient défilé devant la macabre découverte sans que personne eût pu se rendre compte de leur identité, lorsqu'un violent cri de douleur s'échappa tout à coup de la poitrine d'une jeune fille vers laquelle tout le monde se retourna. C'était Ramonda qui venait de reconnaître ses deux frères. Bien qu'elle ne les aimât pas, elle n'avait pu retenir la voix du sang.

Le juge de paix ayant ouvert une enquête, elle fut entendue comme témoin et donna tous les renseignements à sa connaissance sur les relations suspectes des deux victimes avec les habitants de la côte. Le résultat de l'enquête fut que le double crime devait avoir été commis au Maroc et que par conséquent la répression n'en appartenait pas à la justice française. C'était bien de cette façon que les faits s'étaient passés.

Après la mort de Mahmoud Ould Sadock, le cadé marocain, fonctionnaire remplissant à la fois le double emploi de juge et de notaire, avait installé Mohammed Ben Bachir comme gardien des tentes, du troupeau et de la propriété du défunt, jusqu'à la liquidation complète de sa succession qui revint partie à ses femmes légitimes, partie à la vieille domestique, partie à la tribu.

Notre homme avait commencé par faire main basse sur une somme d'argent assez importante qu'il avait trouvée sur sa victime après l'assassinat et l'avait portée pour la cacher dans la caverne dont l'existence n'était plus

connue que de lui seul.

Le séjour des eaux dans la grotte avait occasionné dans les armes et les marchandises qu'elle contenait, des dégâts presque irréparables; la plus grande partie de la poudre, celle qui n'avait pas été, par mesure de précaution, isolée et placée dans les interstices des rochers les plus élevés, était noyée et mise hors de service.

Il n'était parvenu qu'avec beaucoup de temps et de peine à découvrir l'endroit où le contrebandier avait caché son trésor. Tout en déplaçant par ordre les objets qui lui tombaient sous la main, il fit glisser le couvercle mal ajusté d'un barricot assez volumineux, et constata qu'il était rempli d'or et d'argent. Il y joignit la somme volée sur le cadavre de Mahmoud et celle qui lui appartenait en propre.

Bien que convaincu qu'il était le seul à connaître le secret de la grotte, il s'y rendit tous les jours et ne cessa d'exercer sur la côte la plus active surveillance. C'était l'époque où les contrebandiers-pirates d'Espagne se risquaient le plus volontiers dans ces parages et il ne doutait pas un seul instant que les deux frères de Ramonda ne vissent un jour ou l'autre, pour venger la mort de son fiancé et surtout pour voler Mahmoud qu'ils croyaient encore vivant.

Ils n'étaient pas d'ailleurs les seuls à hanter ces parages. Combien de malfaiteurs poursuivis par la justice péninsulaire se sont réfugiés à l'aide de balancelles ou même de simples barques de pêcheurs, sur la côte du Maroc ou de l'Algérie et ont ainsi peuplé la colonie

de voleurs et d'assassins. Combien aussi de déserteurs ou d'autres criminels venant de ce pays ont franchi la frontière et se sont servis des mêmes moyens pour gagner l'Espagne et de là se transporter plus loin!

Un jour que Ben Bachir traversait la forêt pour se rendre à la tente qu'il s'était dressée à son retour de la villa du docteur Alexandre, il entendit tout à coup un formidable cri de « Qui va là » et vit se dresser devant lui trois hommes armés et vêtus en soldats de l'armée française.

— « Gloire à Allah ! répondit-il, c'est un ami, un homme de bien et un vrai croyant. »

Celui des trois qui parlait l'arabe lui dit :
— « Nous avons quitté l'armée française pour éviter des punitions dont on nous accable; nous voudrions passer en Espagne, nous sommes des déserteurs. Pour le moment, nous sommes bien fatigués et nous avons faim et soif. »

— « Gloire à Allah ! je suis un ami, venez avec moi ! »

Il prit la tête, les trois hommes le suivirent et ils arrivèrent bientôt à sa tente. Les habitants du douar les accueillirent volontiers et leur servirent un copieux repas.

La nuit arrivée, Ben Bachir leur dit :

— « Dormez tranquilles sous la protection d'Allah et la mienne. Demain, au point du jour, je vous conduirai à la mer, vous pourrez monter dans une barque dont je ne me sers pas parce que je ne suis qu'un humble berger et que je ne sais pas naviguer. »

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 65	103 50
3 0/0 amortissable.....	102 20	102 42
3 1/2 0/0 1894.....	106 25	106 45
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	91 50	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	91
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 90	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	107	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ¹⁸).....	104 50	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 50	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 65	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	—	—
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	—	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 80	—
— 4 0/0 1880.....	102 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 50	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 60	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 20	94 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 20	100 90
Turc, série D.....	22 05	22 07
Ottomanes priorité (500 f).....	458	—
Douanes ottomanes (500 f).....	—	485
Banque de France.....	3770	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	870	867
Comptoir national d'escompte.....	588	588
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	655	655
Crédit indust. et commercial.....	607	—
Crédit lyonnais.....	793	793
Société de Crédit mobilier.....	52	—
Société générale.....	525	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	470 50
— (t. rouges).....	468 50
Est-Algérien, 3 0/0.....	474 25
Est, 3 0/0.....	—
— nouvelles, 3 0/0.....	487
Midi, 3 0/0.....	483
— nouvelles, 3 0/0.....	481 50
Nord, 3 0/0.....	487 50
— nouvelles, 3 0/0.....	496
Orléans, 3 0/0.....	486
— 1884, 3 0/0.....	483
Ouest, 3 0/0.....	483 75
— nouvelles, 3 0/0.....	482 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	483
— nouvelles, 3 0/0.....	478
Sud de la France, 3 0/0.....	460
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577
— 1869, 3 0/0.....	434
— 1871, 3 0/0.....	418 25
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	110
— 1875, 4 0/0.....	587
— 1876, 4 0/0.....	—
— 1886, 3 0/0.....	405
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	392 75
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	400 75

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repos satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants

sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt simple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

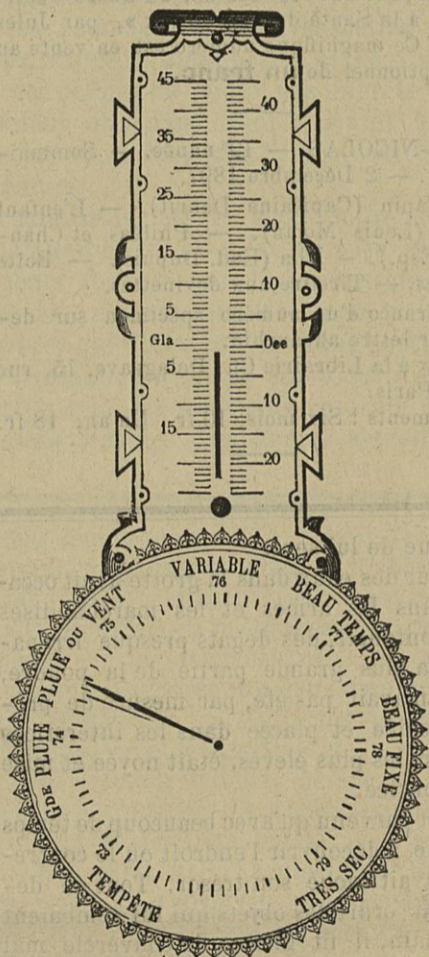
La Société Nouvelle des
ÉTABLISSEMENTS DECAUVILLE

annonce à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de monter un atelier de construction électro-mécanique. Cette Société s'est attachée pour cette partie, un personnel spécial et ses ateliers sont en mesure d'étudier et de construire toute installation d'électricité industrielle comportant dynamos de toute puissance, haut rendement, éclairage par incandescence et par arc voltaïque, moteurs électriques pour pompes, treuils, grues, ponts roulants, ventilateurs, ascenseurs, commande de machines, outils, etc. Transports de force par l'électricité, tractions électriques, génératrices pour tramways, tramways électriques complets pour toutes les voies de 0.60 à 1.45, dynamos pour la galvanoplastie, l'électro-metallurgie, etc.

Parmi les installations électriques déjà exécutées par la Société Decauville, citons les Soudières de la Madeleine (Meurthe-et-Moselle), la Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderie de Pont-à-Mousson, la maison Darblay, père et fils, d'Essonnes, et la Société normande d'électricité de Rouen, qui lui a confié la construction d'une dynamo de 800 chevaux pour distribution d'éclairage à 3 fils.

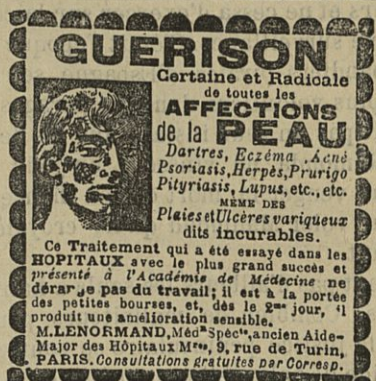
Les nouveaux Ateliers d'Électricité sont le complément nécessaire des immenses usines de Petit-Bourg. Ces ateliers connus du monde entier ne pouvaient en effet avoir recours à d'autres maisons, alors qu'ils fabriquent déjà les voies de toutes les largeurs, le matériel fixe et roulant de chemins de fer et qu'ils se sont faits une spécialité de tout les modes de transport, chemins de fer à vapeur et électriques, tramways, bicyclettes, tricycles à pétrole, etc.

La possibilité pour les Établissements Decauville de pouvoir tout faire par eux-mêmes leur donne une situation privilégiée et leur permet de vendre à qualité égale 10 0/0 meilleur marché que les autres établissements similaires.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 2.9
Id. maxima de la veille : 7.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 5.



L'un des gérants : B. ALIBERT

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :

1/2 deuil 0.50. — Grand deuil 0.75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1.50 le cent.

Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M ^{me} JEAN ESCLAVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENAUD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 ^e de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX.
N° 15. Eugène Bergerat	N° 18. Madame Jean Haudoire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquies Étudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).